

M. COOPER: Je puis vous renseigner pour cette année. Si vous vous reportez à la page 5 du budget vous y verrez que les échéances s'élèvent à \$8,200,000. Sur ce montant, il y en a pour \$4,094,000 à New-York, pour \$3,097,000 au Canada et pour \$1,008,000 à Londres.

M. HARRIS: Je suppose, monsieur le président, que nous serons obligés de payer les échéances de Londres en espèces. Ils veulent des dollars canadiens. Est-ce exact?

Le PRÉSIDENT: Je le crois.

M. JACKMAN: Ce serait une politique saine.

Le PRÉSIDENT: Ils veulent en tout cas, j'imagine, l'équivalent de dollars canadiens.

L'hon. M. HOWE: Naturellement, un très petit montant d'un million de dollars se prête très mal à une opération de remboursement.

M. HARRIS: Je laisse ce que j'ai posé en prémisse au ministre pour qu'il me réponde. Il est très vrai que les échéances ne constituent qu'un faible montant de \$8,200,000, une partie au Canada, une partie à Londres et une partie aux Etats-Unis. Mais la guerre sera longue et il y aura beaucoup d'autres échéances. J'aimerais voir adopter une ligne de conduite ne négligeant aucune occasion de maintenir les disponibilités du Canada. Nous sommes en train de gaspiller quelque deux millions de dollars sur lesquels nous ne pourrions plus remettre la main tant que les Etats-Unis ne participeront pas à la guerre. Ces \$2,000,000 sont gelés à moins que vos recettes ne les compensent. Je crois comme question de principe que l'on devrait faire quelque chose pour arrêter cette fuite de dollars canadiens aux Etats-Unis pour y faire face à nos échéances sans nous forcer de payer le change américain.

M. COOPER: Entendez-vous le paiement dû pour les obligations contre nantissement du matériel.

M. HARRIS: Oui.

M. COOPER: Je ne crois pas qu'on y puisse rembourser des obligations de ce genre.

M. HARRIS: Elles sont négociables en vertu des termes de la Loi de neutralité américaine, 1939.

M. JACKMAN: Mais les valeurs pourraient ne pas être négociables; cela ne pourrait-il arriver? Des obligations datant de quinze ans pourraient bien ne pas se prêter à un prêt de remboursement.

L'hon. M. HOWE: Un emprunt de 1,000,000 de dollars à New-York est très coûteux. Il serait bien plus facile d'obtenir \$20,000,000. Je puis assurer à mon honorable ami que le gouvernement a pour principe de rembourser à New-York tout ce qui peut l'être d'une façon pratique.

M. HARRIS: Le ministre promet-il définitivement de prendre des mesures pour mettre les obligations du National-Canadien dans cette catégorie.

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. HARRIS: Il y a un autre point avant de laisser la page 2. Vous demandez \$15,000,000. L'ordre de renvoi dit clairement:

Ordonné: Que le budget des chemins de fer et de la marine marchande compris au budget principal pour 1940-1941 déposé à la Chambre le 23 mai 1940 soit déféré audit Comité.

Il s'agit du présent Comité et l'article qui lui est déféré, si je comprends bien est le crédit n° 459. Il s'est écoulé six mois cette année avant que le Comité n'arrive à cet article. Au bout de ces six mois nous constatons que les recettes dépassent les prévisions budgétaires de 7.1 p. 100, c'est-à-dire, environ \$7,000,000 qui ne seront pas utilisés à même ces \$15,000,000. D'après ce principe je vais